

Pourquoi sauvegarder les zones humides ?

Le SAGE Estuaire de la Loire (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fait obligation à chaque commune de recenser ses zones humides afin de les protéger de toute construction, affouillement ou remblaiement. Le PLU devra tenir compte de l'inventaire communal des zones humides qui vient d'être lancé. Toute nouvelle perte de zone humide devra être compensée.

A Saint-Nazaire comme partout dans le monde de nombreuses zones humides ont disparu au profit de zones d'habitat ou d'activités. Celles que l'on observe aujourd'hui sont résiduelles.

Pourquoi s'obstiner à sauvegarder ces zones humides très présentes sur le territoire de la CARENE ?

En retenant les impuretés et les alluvions, elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau, elles constituent des réservoirs naturels. Les végétaux stockent les nitrates et autres pesticides ou métaux, la faible épaisseur d'eau permet aux rayons du soleil d'agir sur ces substances pathogènes. Les zones humides diminuent l'intensité des crues, soutiennent les débits des cours d'eau, certaines participent à l'alimentation en eau des nappes phréatiques superficielles, elles limitent les sécheresses et garantissent une meilleure qualité de l'eau.

Véritables réservoirs de biodiversité, en France elles abritent 30 % des espèces végétales remarquables et menacées, environ 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent et les 2/3 des poissons consommés s'y reproduisent ou s'y développent. Elles assument les fonctions d'alimentation, de reproduction, d'abri, de refuge et de repos de toutes les espèces qui y sont inféodées. Elles se caractérisent par une grande productivité biologique dont l'impact est direct sur les capacités de pêche et les transforme en véritables viviers pour la conchyliculture et la pisciculture. Elles sont aussi lieu d'accueil pour les pratiques extensives d'agriculture. Dans un contexte de changement climatique et notamment d'élévation du niveau de la mer, ces zones fourniront les premières lignes de défense des littoraux et de l'arrière-pays. Capables de fixer le CO2 en excès dans l'atmosphère afin de lutter contre l'effet de serre, elles participent à la régulation des climats et par l'évapotranspiration elles influencent les microclimats dont bénéficient l'agriculture et le tourisme local.

Ces zones doivent être considérées comme de véritables atouts constituant un réel patrimoine paysager et culturel pouvant devenir support d'activités touristiques, récréatives ou lieu d'éducation scientifique ou patrimoniale.

Contact : mousseaua@mairie-saintnazaire.fr